



# TENDER AMENDMENT

**RETURN BIDS TO:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

**Issuing Office:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Remplacement de la couverture et réhabilitation de l'extérieur des bâtiments des piscines des sources thermales de Miette		
<b>Solicitation No. / N° de l'invitation :</b> 5P420-17-5224/A	<b>Amendment No. / N° de modification de l'invitation :</b> 001	<b>Date:</b> July 31, 2017  <b>Date :</b> 31 juillet 2017
<b>GETS Reference No. / N° de référence de SEAG :</b> PW-17-00786481		
<b>Solicitation Closes / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> Aug 09, 2017	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 09 août 2017	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Danny Ahn		
<b>Telephone No. / N° de téléphone :</b> (403) 292-5451	<b>Fax No. / N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893	<b>Email Address / Courriel :</b> Danny.ahn@pc.gc.ca
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>

## Amendment 01

Cette modification vise à repousser la date de clôture des soumissions, à modifier le devis et à fournir l'information demandée par courriel et lors de la visite des lieux. Elle prévoit des dessins demandés lors de la visite des lieux facultative du 20 juillet 2017, des questions et réponses, ainsi qu'une copie de la feuille de présence lors de la visite. Ces révisions feront partie des travaux et leur effet doit être inclus dans le prix de soumission. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux documents contractuels.

### A) DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres intitulé Remplacement de la couverture et réhabilitation de l'extérieur des bâtiments des piscines des sources thermales de Miette (5P420-17-5224/A) est reportée du 2 août 2017 au 9 août 2017, à 14 h, heure avancée des Rocheuses (HAR).

### B) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX

Veuillez consulter les fichiers en pièce jointe *Site visit sign-in.pdf* du fichier compressé *DSP2 – 17-5224.zip*

### C) DESSINS D'ARCHITECTURE

Veuillez consulter les fichiers en pièce jointe dans le dossier *Drawings* du fichier compressé *DSP2-17-5224.zip*.

### D) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. J'ai remarqué que le terme « amiante » est mentionné dans quelques-unes des sections du dossier d'appel d'offres. Des travaux d'extraction seront-ils nécessaires?

R1. On ne sait pas s'il y a de l'amiante, de la peinture au plomb, ni d'autres matières dangereuses. Conformément à la section 01 35 29 Sécurité sur les lieux de travail, un **entrepreneur** effectuera une évaluation des risques pour la sécurité propre au site et une enquête sur les matières dangereuses avant le début du projet. Dans l'éventualité où il découvrirait la présence de matières dangereuses et que des mesures d'atténuation devraient être prises, celles-ci seraient coordonnées par l'entrepreneur et le coût s'y rapportant serait inclus dans une autorisation de modification.

Q2. Où est-il possible de rassembler les conteneurs et l'équipement?

R2. Les conteneurs peuvent être installés dans une zone de rassemblement clôturée du côté est du bâtiment A. Il faudra maintenir l'accès piétonnier au café situé dans le bâtiment B. De plus, un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite doit demeurer accessible jusqu'à la fermeture de l'établissement après l'Action de grâces. Les conteneurs peuvent également être laissés du côté ouest du bâtiment A, soit à l'endroit du quai de réception au niveau inférieur. Cette zone peut être clôturée et non accessible aux piétons.

Q3. Les travaux de remplacement de la couverture et de peinture seront-ils effectués pendant que l'établissement est ouvert au public?

R3. La piscine est ouverte au public chaque jour, de 10 h 30 à 21 h, jusqu'à l'Action de grâces. Les travaux seront effectués lorsque l'établissement est ouvert. Après l'Action de grâces, il sera fermé au public pour la saison.

Q4. La route menant aux sources thermales est-elle déneigée et ouverte en hiver?

---

R4. Oui, la route est déneigée pendant tout l'hiver. L'entrée en bas de la route est fermée au public, mais la route reste accessible au personnel autorisé. Un préposé à l'entretien sera sur les lieux tout au long de l'automne et de l'hiver.

Q5. Les chaînes de pluie de la nouvelle partie à l'avant du bâtiment A resteront-elles en place?

R5. Oui, les deux chaînes de pluie de la nouvelle partie à l'avant du bâtiment A resteront en place.

Q6. Que doit-on faire avec les solins en aluminium peints sur les poutres apparentes?

R6. Les solins en aluminium peints doivent être identiques au bardage.

Q7. Les entrepreneurs peuvent-ils camper sur les lieux?

R7. Il est interdit aux entrepreneurs de camper sur les lieux. Les endroits les plus près pour se loger sont les bungalows du Miette Hot Springs Resort (logement privé) adjacents à la piscine, ainsi que le terrain de camping Pocahontas (Parcs Canada est ouvert jusqu'au 17 septembre) et les cabines Pocahontas situées à l'intersection du chemin Miette et de l'autoroute 16.

Q8. Concernant la peinture, que doit-on faire avec les distributeurs automatiques à l'avant du bâtiment, les accessoires décoratifs et les affiches, ainsi que les éléments mécaniques attachés au bâtiment?

R8. Les membres du personnel travaillant aux sources thermales feront déplacer les distributeurs automatiques à l'avant du bâtiment et retireront les accessoires décoratifs du bardage. Au besoin, l'entrepreneur enlèvera les affiches et les remettra en place (en tenant compte que l'établissement est ouvert au public jusqu'à l'Action de grâce). Il faudra peut-être couvrir les éléments lumineux et les éléments mécaniques comme les antennes paraboliques, les systèmes de télévision en circuit fermé et la cabine téléphonique, et peindre autour de ceux-ci.

Q9. Qu'est-ce qui doit être peinturé?

R9. Tout ce qui est actuellement peint en vert et qui est rattaché au bâtiment, ce qui comprend les soffites, le bardage, les poutres, les clôtures, les poteaux et les rampes. Les poteaux sur pied, les rampes et les éléments éloignés des bâtiments (comme dans les stationnements) ne sont pas à peindre. Toutes les portes métalliques extérieures, dont la porte de garage, doivent être peintes.

Q10. Pourriez-vous me faire parvenir les dessins d'architecture?

R10. Veuillez consulter les fichiers en pièce jointe dans le dossier *Drawings* du fichier compressé *DSP2.zip*.

Q11. Est-ce qu'il faut peindre uniquement la face extérieure des portes, ou le cadre et l'autre côté également?

R11. Seuls la face extérieure et le bâti doivent être peints; pas la face intérieure de la porte.

## E) MODIFICATIONS DES SPÉCIFICATIONS

### 1. Section 07 61 13 2.2 Replacement Roof System

#### **AJOUTER:**

.4 Install new .375 inch (9.5 mm) plywood sheathing levelling surface to existing plywood deck - Canadian Softwood Plywood Sheathing (SHG) - Additional weight approximately 1 lb per sq ft

2. Section 07 61 13 2.5 Standing Seam Panels

**SUPPRIMER:**

.1 1.5 inches (38 mm) high standing seams to be single lock-folded complete with in-seam butyl sealant tape.

**REEMPLACER PAR:**

.1 1.5 inches (38 mm) high standing seams to be single lock-folded complete with in-seam butyl tape or sealant

3. Section 07 61 13 2.6 Accessories

**SUPPRIMER:**

.2 Building A exhaust fan curb and heater vent stack to be enclosed and flashed watertight within a 3 panel-width wide x 24 gauge pre-finished galvanized steel shed, comprised of horizontally shingled flat stock mechanically fastened on top of new standing seams, from below heater vent stack to near ridge vent above exhaust fan curb.

**REEMPLACER PAR:**

.2 Building A heater vent stack to be curbed-up as per adjacent exhaust fan, then flashed with new underlayment, s-locked back panel, j-channels, and Charcoal counter flashings and square-to-round flashing

4. Section 07 61 13 2.6 Accessories

**SUPPRIMER:**

.4 Building A, 6 254 mm x 254 mm flanged near ridge gooseneck attic vents to be 24 gauge pre-finished galvanized steel. Color Charcoal.

**REEMPLACER PAR:**

.4 Install 3 evenly-spaced curbed attic ventilators with minimum .09 sq m (1 sq ft) net free ventilation area each to original Building B – Curbs to be flashed with new underlayment, s-locked back panels, and j-channels as required

5. Section 07 61 13 2.6 Accessories

**SUPPRIMER:**

.3 Building A and B, 2 continuous rows of snow retention rakes on all pitches. S-5 ColorGard system installed as per manufacturer's recommendations.

**REEMPLACER PAR:**

.3 Building A and B, 2 continuous rows of snow retention rakes on all pitches. S-5 ColorGard system (or an approved equivalent) installed as per manufacturer's recommendations.

*Tous les autres termes et conditions resteront inchangés*